

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

Séance du 22 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le 16 septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 23

L'ordre du jour de la présente séance a été :

Publié sur le site internet de la Commune le 16 septembre 2025

Affichée en mairie le 16 septembre 2025

Envoyée à la presse le 16 septembre 2025

Présent(e)s : 17 (dix-sept)

Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, Mme PIRONIN Maryse, M. PRADIER Éric, Mme ALAPETITE Nadine, Mme CHETTOUH Aïcha, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, Mme BALICHARD Dominique, M. DOS SANTOS Antonio, Mme COUTANSON Pascale, Mme REVEILLOUX Françoise, Mme BEURIOT Sabine, Mme CORREIA Sandra, M. BAYLE Dominique, Mme MAHAUT Jessika.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : 6 (six)

M. AMAZIGH Mohammed à Mme Pascale COUTANSON

M. FROMENT Sylvain à Mme Sabine BEURIOT

Mme GHESQUIERE Chantal donne pouvoir à M. FLOQUET Roger,

M. KOWALEWSKI Jean-Marc donne pouvoir à DOS SANTOS Antonio,

M. LAZEWSKI René donne pouvoir à CHETTOUH Aïcha,

Mme SOARES Maryse donne pouvoir à Mme RÉVEILLOUX Françoise.

Absent(e)s: 4 (quatre)

M. ESPINASSE Philippe, M. PRIEUR Olivier, Mme METENIER Séverine, M. FRADET Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON Pascale.

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Objet : Création de poste permanent : agent de maitrise

Rapporteur : Mme Christine MANDON, Maire

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le budget de la commune,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant les nécessités d'organisation de la Commune en matière de redéploiement, d'organisation et de continuité de service ou encore d'avancement statutaire.

Considérant la nécessité de créer, à compter du 22 septembre 2025, un poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet (soit 35/35ème d'un temps plein) afin d'assurer les fonctions de responsable des ateliers municipaux,

Considérant que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De créer, à compter du 22 septembre 2025, un poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet (35/35ème) relevant de la catégorie hiérarchique C afin d'assurer les fonctions de responsable des ateliers municipaux,**
- **D'autoriser le Maire à faire évoluer le tableau des effectifs des emplois permanents conformément aux propositions figurant dans le rapport ;**
- **De s'engager à inscrire les crédits correspondants au budget ;**
- **D'autoriser le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier**

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance, Mme COUTANSON Pascale	Madame le Maire, Mme MANDON Christine
	